

CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Pougne – Herisson



Procès –verbal de la Séance
Du 3 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le, 3 mai, le Conseil Municipal de Pougne-Hérisson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. Guillaume MOTARD, maire.

Nombre de Membres
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

Date de Convocation : 28 avril 2023

Présents : MOTARD Guillaume, CAQUINEAU Bernard, DUGUET Amandine, DUBIN Christiane, BRANDEAU Corinne, BRETEAUD Arnaud, CHARGÉ Rémi, LUCET François.

Absents : MEUNIER Pierre, excusé

Pouvoir :

Secrétaire : Mme DUGUET Amandine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1- AAP Nature et transition : Terrain M. LAHAYE
- 2- Convention nombril- Activ'sénior : occupation du cordon du Nombriil
- 3- Demande du Nombriil pour stockage au château
- 4- Gestion des locations salle de Hérisson
- 5- Autolaveuse salle de Hérisson
- 6- Point Château
- 7- Travaux cantine
- 8- Enquête publique SAGE Thouet
- 9- Devis Tracteur tondeuse
- 10- Marouette gâtinaise : mise à disposition salle
- 11- Cérémonie du 8 mai
- 12- Questions diverses

1- AAP Nature et Transition

La commune souhaite acquérir, ou au minimum disposer d'un droit de passage sur la parcelle A0002, appartenant à M. LAHAYE.

Contact a été pris avec sa tutrice, qui a demandé à plusieurs informations :

Si acquisition :

- à quel montant souhaitons nous l'acquérir (la parcelle a une contenance de 20950m²)
- Un courrier écrit du locataire de la parcelle indiquant qu'il ne souhaite pas acheter la parcelle.

Si droit de passage :

- Un courrier écrit du locataire de la parcelle indiquant qu'il accepte que la commune crée un chemin sur cette parcelle
- La commune versera-t-elle un dédommagement pour droit de passage ?

La commune propose d'acquérir uniquement la partie de la parcelle en zone humide, d'une surface d'environ 1000m² pour 500€. Cette proposition sera faite au propriétaire.

Les travaux pour la pose des passerelles débiteront après le 22 mai 2023.

A prévoir le semis de graine avant fin mai.

La pose d'une buse le long de la route de Clessé pour l'accès au chemin de randonnée est à prévoir avec M. Lucet et M. Chargé.

La commune de Fénerly rencontre des problèmes au niveau de la facturation des associations. La commune de Pougne-Hérissou a rencontré également des problèmes. Il est demandé à ces associations de prendre contact avec le secrétaire de mairie pour trouver une solution

2- Convention Nombriil-Activ sénior : occupation du cordon du Nombriil

Délibération n°2023-23 :

Dans le cadre des animations Activ'Séniors, la commune doit mettre à disposition une salle à titre gracieux. Le conseil municipal propose que le cordon du Nombriil accueille les ateliers Activ'Séniors.

Une convention d'occupation du cordon avec le Nombriil du Monde doit être prise en ce sens.

Le conseil municipal accepte la convention d'occupation à titre gracieux.

3- Demande du Nombriil pour stockage au château

Délibération n°2023-24 :

Dans le cadre de ses activités, la gestion du bar associative « Le cordon » suppose le stockage des produits mis en vente (bières, eau pétillante, jus de pommes...).

Le Nombriil sollicite l'avis du Conseil Municipal pour utiliser un des espaces du château de Hérissou comme nouvel espace de « réserve » qui se situerait à l'entrée du château (espace sous escalier en pierre).

Les produits sont actuellement stockés dans la tourelle en fond de cour.

En cas de retour négatif quant à cette demande de changement de lieu de réserve, le Nombriil souhaite « encadrer » cette utilisation via une délibération du Conseil Municipal, ainsi qu'une convention.

Le conseil Municipal, à la majorité (5 pour : *MOTARD Guillaume, CAQUINEAU Bernard, DUGUET Amandine, DUBIN Christiane, BRANDEAU Corinne, BRETEAUD Arnaud, CHARGÉ Rémi, LUCET François*

- Autorise le nombriil à stocker ses produits sous l'escalier en pierre à l'entrée château jusqu'au 30 septembre 2023.
- Autorise le nombriil à stocker ses produits dans la tourelle en fond de cour jusqu'au 30 septembre 2023.

Une convention d'occupation de ces espaces au sein du Château avec le Nombriil du Monde doit être prise en ce sens.

4- Gestion des locations de la salle de Hérissou

Suite à divers problèmes rencontrés, notamment au niveau du ménage, le règlement intérieur des salles va être revu pour apporter plus de précisions. Le secrétaire de mairie est chargé de rédiger le nouveau règlement.

Ce nouveau règlement portera notamment sur le rangement des tables et chaises dans la réserve de la salle de Hérissou après chaque location ainsi que le ménage des salles (balai, serpillère à l'eau chaude de tous les sols, ...).

L'escalier de la scène de la salle de Hérissou bouge. M. Breteaud propose de voir d'où vient le problème (édit. : resserrage complet et pose d'écrou manquant effectué par l'agent technique)

Le réseau téléphonique ne passe pas dans la salle de Hérissou. Ce point sera également indiqué dans le règlement intérieur.

5- Autolaveuse salle de Hérissou

M. Breteaud est relancé pour qu'il effectue un diagnostic des réparations à prévoir.

6- Point château

Le montant des travaux des travaux pour la sécurisation de la tour est estimé selon l'architecte à 143 000€ HT (valeur à juin 2022). L'architecte pense qu'il est nécessaire de prendre une marge de sécurité de 10%, ce qui amène le montant à 157 000€ HT, soit 188 400€ TTC.

La commune pourrait prétendre à des subventions allant jusqu'à 80% du montant total HT soit un reste à charge pour la commune estimée à 63 000€.

La mission archéologique de 2016 n'est toujours pas achevée. Une subvention avait été accordée par le département. Le solde de la subvention devant être versé au plus tard en 2023, la commune ne touchera pas le montant total de la subvention.

7- Travaux Cantine

Les 2 portillons dont le dessin a été créé par George BODOCAN, et la fabrication réalisée par les bénévoles de la commune ont été posés.

Le grand portail est en cours de construction. L'assise béton a été coulé, et les bénévoles ont également créé une rampe d'accès à la salle.

Des panneaux pour indiquer le parking sont à prévoir. Revoir également la signalisation de la place de parking handicapés.

Des panneaux d'indication pour les salles de Pougne et Hérisson sont également à prévoir

Afin de délimiter le parking du city stade, une bande d'herbe ne sera pas tondu pour créer une limite naturelle.

8- Enquête publique Sage Thouet

Délibération n°2023-25 :

Par arrêté interpréfectoral du 8 février 2023, une enquête publique relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet est ouverte du lundi 20 mars au jeudi 20 avril 2023 inclus, soit 32 jours consécutifs.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour une gestion concertée et collective de l'eau, qui doit satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau (DCE), tenant compte des adaptations nécessaires au changement climatique.

Après étude du dossier, le conseil municipal souhaite pas donner d'avis sur le projet de SAGE du Thouet, au vu de la complexité du dossier.

9- Devis tracteur tondeuse

Délibération n°2023-26 :

M. Breteaud a effectué des recherches pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse. Il a trouvé un matériel d'occasion chez un particulier.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse :

- M. Johnny BELEAU de Saint-Aubin-le-Cloud (79) pour un montant de 7 700,00€ TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** le devis de M. Johnny BELEAU de Saint-Aubin-le-Cloud (79) pour un montant de 7 700,00€ TTC
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

10-Marouette gâtinaise : mise à disposition de salle

La marouette Gâtinaise de Secondigny demande que la commune leur mette à disposition une salle et offre le « verre de l'amitié » le 23 août 2023.

La commune mettra à disposition la cour de la salle de Hérisson, et offrira les boissons.

11-Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous est donné à 11h15 devant la mairie

12-Questions diverses

- Rallye du 13 mai 2023 : arrivée à Hérisson, en passant par Pougne. L'apéro sera offert par la commune.

- **Délibération taxe aménagement :**

Délibération n°2023-27

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de revoir la Taxe d'Aménagement instaurée par délibération du 21 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} janvier 2023,

D'INSTITUER sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 1%

D'EXONERER conformément à l'article L.331-9 du code de l'Urbanisme :

- Les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable à 100% ;
- Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 du code de l'Urbanisme à 100%.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

- Enherbement cimetière : un devis sera demandé à JDO pour continuer ce projet.
- La question de l'achat d'une sono portative avec micro est évoquée. Des devis seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 22 heures 30.
La prochaine réunion est fixée le 07 juin 2023 à 20h15.